

# GUIDE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

ÉDITION 2024

## GrandAngoulême habitat

Service public de l'habitat



# LE LOGEMENT SOCIAL À GRANDANGOULÊME

## Chiffres clés :



**11 441 logements sociaux** sur le territoire  
avec **3 principaux bailleurs.**

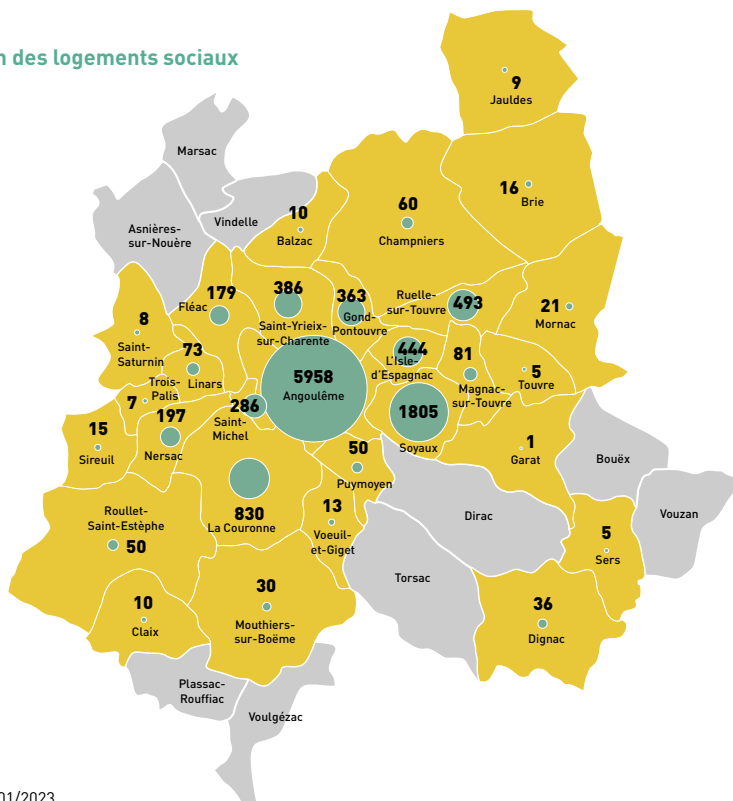
(Logélia, Noalis et OPH de l'Angoumois)



**14 mois d'attente en moyenne** pour obtenir  
un logement. Ce délai varie selon la typologie et la  
localisation demandées.


**POUR EN SAVOIR + :** onglet « *chiffres clés du logement social* » sur le site  
internet de la demande en ligne.

## Localisation des logements sociaux



Source : RPLS au 01/01/2023

# ÊTRE ÉLIGIBLE AU LOGEMENT SOCIAL

 Un logement social est un logement **dont le loyer** mensuel (hors charges) **est plafonné** et dont **l'accès est conditionné à des ressources maximales**.



**JE PEUX DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL SI JE REMPLIS  
LES DEUX CONDITIONS SUIVANTES :**

- 1 Être de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour délivré par les autorités françaises en cours de validité.**
- 2 Disposer d'un revenu fiscal de référence N-2 inférieur aux plafonds de ressources.** Ainsi, en 2024, le cumul des revenus 2022 des personnes à loger\* ne doit pas dépasser les plafonds ci-dessous :

CATÉGORIES DE MÉNAGES	MONTANT TOTAL MAXIMUM DES REVENUS ANNUELS 2022
1 personne seule	29 435 €
2 personnes sans personne à charge	39 309 €
Famille de 3 personnes OU 1 couple de jeunes avec somme des âges < à 55 ans OU 1 personne seule avec 1 personne à charge	47 271 €
Famille de 4 personnes OU 1 personne seule avec 2 personnes à charge	57 069 €
Famille de 5 personnes OU 1 personne seule avec 3 personnes à charge	67 133 €
Famille de 6 personnes OU 1 personne seule avec 4 personnes à charge	75 660 €

#### \* Personnes à loger :

- **Demandeur**
- **Codemandeur** (époux ou partenaire de Pacs ou concubin, ou un membre de ma famille qui n'est pas à ma charge (uniquement parmi ceux-ci : grand-père, grand-mère, mère, père, fils, fille, petite-fille, petit-fils, frère, sœur))
- **Personnes et enfants** figurant sur mon avis d'imposition ou celui de mon codemandeur



# FAIRE MA DEMANDE



[www.demandedelogement16.fr](http://www.demandedelogement16.fr) | 🔍



Je fais ma demande **directement en ligne.**

**C'est simple et rapide.**

**OU,** je fais une demande papier en complétant le **formulaire CERFA** à envoyer à l'un des trois bailleurs sociaux.

**CERFA téléchargeable en ligne ou disponible auprès de l'un des trois bailleurs sociaux.**



Pour valider ma demande, internet ou papier, je joins impérativement la **copie de ma pièce d'identité** ou de **mon titre de séjour** en recto/verso et en cours de validité.

## **BON À SAVOIR**

**Une seule demande suffit,** même si elle porte sur plusieurs communes. Elle est visible par tous les bailleurs sociaux du département et par Action Logement.

Je reçois une attestation avec la date de dépôt et **mon numéro unique d'enregistrement** sous un mois maximum par mail ou par courrier. Il est à conserver précieusement pour modifier ou renouveler ma demande.

# SUIVRE MA DEMANDE


## POUR ME DONNER TOUTES LES CHANCES DE VOIR ABOUTIR MA DEMANDE :

- **Je complète mon dossier** avec toutes les pièces justificatives nécessaires listées en page 7.
- **Je le mets à jour** si je change de situation ou si mes besoins évoluent en ajoutant les justificatifs correspondants.



## TOUT AU LONG DE MA DEMANDE, JE PEUX :

- **Contacter un bailleur social** pour suivre mon dossier ou affiner ma demande.
- **Me rendre sur mon espace personnel** en ligne pour actualiser mon dossier.
- M'informer dans l'un des **lieux listés en page 8**.

**ActionLogement**   
accompagne les salariés  
dans leur recherche  
d'un logement

Si je suis salarié d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés, je peux en plus m'enregistrer sur la **plateforme locative du groupe Action Logement** pour visualiser et postuler sur les offres de logements disponibles : ([www.al-in.fr](http://www.al-in.fr))

**Cette démarche ne se substitue pas à la demande de logement social.**

## **BON À SAVOIR**

**Ma demande est active un an.**

Si je suis toujours à la recherche d'un logement social, je pense à renouveler ma demande en ligne ou auprès de l'un des 3 bailleurs sociaux.

# OBTENIR UN LOGEMENT

1

## UN LOGEMENT SE LIBÈRE

**Le bailleur social me contacte et me présente le logement seulement s'il correspond à mes besoins et à mes capacités de revenu.** Des pièces complémentaires peuvent m'être demandées pour mettre à jour mon dossier.

2

## MON DOSSIER EST PRÉSENTÉ EN COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DU BAILLEUR

Seule cette commission décide de l'attribution nominative des logements. Trois demandes sont présentées au minimum par logement.

3a

## LA COMMISSION M'ATTRIBUE LE LOGEMENT

**Le bailleur m'informe de la décision et je dispose de 10 jours pour répondre.**

- Si j'accepte, le bailleur organise la signature du bail et mon dossier est clos.
- Si je refuse, ma demande reste active et le logement est proposé à un autre demandeur.

**Toute absence de réponse sera considérée comme un refus.**

3b

## LA COMMISSION NE M'A PAS ATTRIBUÉ LE LOGEMENT

**Le bailleur m'informe de la décision de refus.**

- **Ma demande reste active** à condition de bien effectuer le renouvellement annuel si besoin.

## LA COTATION DE LA DEMANDE

La cotation consiste à attribuer des points à ma demande en fonction des éléments déclarés dans mon dossier et d'une liste de critères de priorité. Elle est une aide à la désignation des candidats et à l'attribution des logements sociaux.

**La cotation de mon dossier est consultable** dans mon espace personnel en ligne, auprès d'un bailleur social ou d'Action Logement.

**POUR EN SAVOIR + :** [www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/logement-habitat/](http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/logement-habitat/)

# LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

## IDENTITÉ ET RÉGULARITÉ DU SÉJOUR :

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger
- Pour les personnes de nationalité étrangère : titre de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour
- Pour les enfants mineurs : livret de famille ou acte de naissance

## SITUATION FAMILIALE :

- Marié(e) : livret de famille ou document français démontrant le mariage
- PACS : attestation d'enregistrement du PACS
- Divorcé(e) : extrait du jugement ou de l'ordonnance de non-conciliation
- Enfant attendu : certificat de grossesse

## REVENUS :

- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2

## SITUATION PROFESSIONNELLE/RESSOURCES :

- Salarié(e), apprenti : bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur ou contrat de travail
- Non salarié : dernier bilan ou attestation du comptable évaluant le salaire mensuel
- Retraité(e) ou pensionné(e) d'invalidité : notification de pension
- Indemnités Pôle emploi (France Travail) : avis de paiement et notification de droits
- Indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale
- Pension(s) alimentaire(s) reçue(s) : extrait du jugement
- Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, Prime activité, AF, PAIE, ASF...) : notification CAF ou MSA
- Étudiant : carte d'étudiant
- Étudiant boursier : avis d'attribution de la bourse

## LOGEMENT ACTUEL :

- Locataire : attestation du bailleur indiquant si le locataire est à jour de ses loyers et charges ou quittances
- Hébergé : attestation de la personne qui héberge
- En structure d'hébergement : attestation de la structure
- Sans abri : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- Propriétaire : acte de propriété, plan de financement

## MOTIF DE LA DEMANDE :

- Logement non décent, insalubre ou impropre à l'habitation : document établi par un service compétent
- Coût du logement trop élevé : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- Handicap : carte d'invalidité
- Raisons de santé : certificat médical
- Assistant maternel ou familial : agrément
- Mutation professionnelle, attestation de l'employeur actuel ou futur
- Rapprochement lieu de travail : justificatif de la localisation de l'emploi actuel ou futur
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Procédure d'expulsion : commandement de payer, assignation à comparaître, jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial

# PRATIQUE

Site internet dédié :  
[www.demandedelogement16.fr](http://www.demandedelogement16.fr)



## BAILLEURS SOCIAUX :

### Logélia - Siège administratif

10, impasse d'Austerlitz  
16025 Angoulême  
05 45 38 66 00  
[www.logelia.fr](http://www.logelia.fr)

### Noalis - Groupe Action Logement

13, Place St-Martial - CS 52119  
16 021 Angoulême  
05 16 42 35 00  
[www.noalis.fr](http://www.noalis.fr)

### OPH Angoumois

42, rue Charles Duroselle  
16023 Angoulême  
05 45 94 28 00  
[www.angouleme-habitat.fr](http://www.angouleme-habitat.fr)

## AUTRES ESPACES D'INFORMATION :

### Action Logement

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

### GrandAngoulême Habitat

12, boulevard de la République  
16000 Angoulême  
05 86 07 20 66  
[www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/logement-habitat/](http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/logement-habitat/)



Je peux également me renseigner  
à proximité de chez moi en mairie

